



Le propriétaire revient sur l'état des lieux non signé

Par **anna paula**, le **09/07/2008** à **15:36**

après avoir fait un état des lieux oral et sur place lors de mon départ, mon propriétaire m'a rendu mon chèque de caution. Aucune signature n'a été faite lors de mon départ j'ai rendu les clés de mon logement. 2 jours après il revient sur sa décision et me demande de réintervenir pour lessiver les murs en Plâtre (depuis 5 ans) car aucune peinture n'a été faite depuis la construction ainsi que les volets et autres ... il était satisfait lors de notre visite mais maintenant il menace de faire intervenir un huissier alors que j'ai déjà rendu les clés et récupéré mon chèque de caution. QUEL EST MON RECOURS !!

Par **saladine**, le **09/07/2008** à **18:05**

bjr,

il est anormal qu'un propriétaire revienne sur un état des lieux qui a de plus donné lieu à remise de clés et retour du chèque de dépôt !

il ne s'agit pas ici d'éléments dont il n'aurait pas pu avoir connaissance (choses cachées).

je pense qu'il faudrait le laisser faire ... seul ... avec l'huissier et à ses frais, et attendre une peu probable action en justice, lors de laquelle vous ferait valoir le retour des clés et du chèque (que vous avez gardé comme preuve).

cdlt